



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 28 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA Stéphane, Mme RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, Mme GUERRINI Simone, Mme OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, Mme OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, Mme COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, M. CANEGGIANI Joseph, Mme CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, Mme PIETRI Aghitella, Mme JEANNE Isabelle, Mme BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, Mme SICHU Annie, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, Mme FALCHI Isabelle, Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, Mme FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, Mme ZUCCARELLI Marie, Mme VILLANOVA Emmanuelle, Mme MASSEI-MANCINI Aurélie, M. CHAREYRE Antony, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, Mme LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, Mme FERRI-PISANI Rose-Marie, Mme SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, Mme FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PUGLIESI Pierre	à	M. PAOLINI Antoine
M. CAU Pierre	à	M. VANNUCCI Stéphane
M. PIERI François	à	M. CERVETTI Charles
Mme GUIDICELLI Maria	à	M. LUCIANI Paul-Antoine

Etaient absents :

Mme BIANCAMARIA Marie-Ange, Adjointe au Maire ; M. GOMILA Jean-Michel, Mme RIERA Catherine, M. FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 28 Juillet 2014

Délibération N°2014 /215

Attribution d'une subvention d'équipement au Centre Hospitalier d'Ajaccio

Monsieur le Député-Maire expose à l'Assemblée :

Il vous est proposé de procéder à l'individualisation de la subvention d'équipement au Centre Hospitalier d'Ajaccio relative à l'acquisition d'un véhicule de transport de don d'organe.

Le Centre Hospitalier d'Ajaccio prévoit d'acquérir un véhicule de transport de don d'organe.
Le coût de ce véhicule est de 28 000 euros.

Le CHA sollicite de la ville d'Ajaccio une subvention de 8 600 euros ce qui représente 30 % du financement prévu.

Cette subvention d'équipement d'un montant de **huit mille six cent euros (8 600 €)** est inscrite au budget de l'exercice 2014.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'accorder une subvention d'investissement, d'un montant de huit mille six cent euros (8 600 €), au Centre Hospitalier d'Ajaccio destinée à l'achat d'un véhicule de transport de don d'organe.

Une convention annuelle doit être passée entre la Ville d'Ajaccio et le Centre Hospitalier d'Ajaccio.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2014, au chapitre 204, article 20417.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales
Vu le Code des collectivités territoriales
Vu le budget primitif de l'exercice 2014
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente du 25 juillet 2014

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

D'accorder une subvention d'investissement, d'un montant de huit mille six cent euros (8 600 €), au Centre Hospitalier d'Ajaccio destinée à l'achat d'un véhicule de transport de don d'organe.

DIT

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2014, au chapitre 204, article 20417.

AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à signer la convention annuelle entre la Ville D' Ajaccio et le Centre Hospitalier d' Ajaccio.

La présente délibération fera l' objet d' une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d' un affichage en mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LM **LE DEPUTE-MAIRE**

Laurent MARCANDELLI
Laurent MARCANDELLI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140728-2014_215-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2014
Publication : 30/07/2014

Pour l' "autorité Compétente"
par délégation

